

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 506**5 juillet 2001****SOMMAIRE**

(D')Beiwenger Stuff, S.à r.l., Bivange	24258	Decosol, S.à r.l., Luxembourg	24258
Centrale Paysanne Services, S.à r.l., Luxembourg	24243	Delta Conseil International S.A., Luxembourg	24259
Ceramis, S.à r.l.	24243	Demifin S.A., Luxembourg	24257
Cervara S.A., Luxembourg	24243	Dena Holding S.A., Luxembourg	24258
Chablis S.A., Luxembourg	24243	Digen S.A., Luxembourg	24259
Chamarel S.A., Luxembourg	24244	Dimo, S.à r.l., Dalheim	24254
Chamarel S.A.H., Luxembourg	24245	Dinolux S.A., Luxembourg	24260
Chambertin S.A.H., Luxembourg	24245	E.T.I. S.A., Européenne des Techniques Informa- tiques S.A., Luxembourg	24253
Ciments Luxembourgeois S.A., Esch-sur-Alzette	24245	Effeta S.A., Luxembourg	24261
Civalux S.A., Luxembourg	24244	Elcom, S.à r.l., Itzig	24261
Civalux S.A., Luxembourg	24244	Electek S.A., Luxembourg	24261
Civalux S.A., Luxembourg	24244	Electricité EMG, S.à r.l., Luxembourg	24262
CL Equipements, S.à r.l., Burmerange	24246	Electro-Maintenance, S.à r.l., Luxembourg	24247
Clear Concept S.A., Luxembourg-Bonnevoie	24245	Elyot, S.à r.l., Junglinster	24258
Clestra S.A., Luxembourg	24246	Emea Management Services S.A., Strassen	24261
Clestra S.A., Luxembourg	24246	Emmetex S.A., Luxembourg	24248
Clestra S.A., Luxembourg	24246	Emmetex S.A., Luxembourg	24248
Colinex S.A., Strassen	24254	Enterprise Market Holding S.A., Luxembourg	24247
Collie S.A., Luxembourg	24247	Entreprise de Construction et de Génie Civil Ben Scholtes, S.à r.l., Heisdorf	24247
Compagnie Financière du Luxembourg S.A., Lu- xembourg	24254	Esco S.A., Luxembourg	24246
Concept Factory S.A., Luxembourg	24255	Esterel S.C.I., Helmdange	24266
Concept Factory S.A., Luxembourg	24255	Estim S.A., Luxembourg	24248
Corinne Selection, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	24254	Estoril S.A., Luxembourg	24249
Crédit Lyonnais Capital Luxembourg S.A., Luxem- bourg	24255	Euerbach S.A., Luxembourg	24249
Crédit Lyonnais Management Services (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg	24256	Eurimmo S.A., Luxembourg	24249
Cromwell Holdings S.A., Luxembourg	24256	Euro Finance Arts Graphiques S.A., Luxembourg	24250
Crown Corporate Services, S.à r.l., Luxembourg	24254	Eurocontinental Corporation Holding S.A., Luxem- bourg	24250
D'Orsay Luxembourg S.A., Luxembourg	24260	Eurolux Gestion S.A., Luxembourg	24250
D.G.O.H., Deutsche Gesellschaft für Organisation Holding S.A., Luxembourg	24259	Euroluxpatent S.A., Luxembourg	24250
D.G.O.H., Deutsche Gesellschaft für Organisation Holding S.A., Luxembourg	24259	Europäische Dienstleistungen S.A., Luxembourg	24249
Dandara S.A., Luxembourg	24256	European Business Management S.A., Luxem- bourg	24252
Dawn Finance S.A.H., Luxembourg	24257	European Shoe Point S.A., Luxembourg	24252
Dawn Finance S.A.H., Luxembourg	24257	European Steel S.A., Luxembourg	24252
Dayton Finance, Luxembourg	24256	Eurosalon, S.à r.l., Bereldange	24253
Déco-Studio, S.à r.l., Luxembourg	24258	Eurosit S.A., Luxembourg	24253
		Exco Trading, GmbH, Luxembourg	24253

Excotour, Société pour l'Expansion et le Financement du Tourisme S.A., Luxembourg	24253	First Design, S.à r.l., Luxembourg	24282
Export-Union Düsseldorf, GmbH, Luxembourg . .	24262	First Nevada Holding S.A.H., Luxembourg	24242
F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A.H., Luxembourg	24242	Fleurs Backes, S.à r.l., Luxembourg	24287
Fab-Power S.A., Luxembourg	24262	Fleurs Backes, S.à r.l., Luxembourg	24288
Famed S.A., Luxembourg	24279	Foggy Bay S.A., Luxembourg	24268
Ferrol International S.A., Luxembourg	24280	Fred Lindenstock, S.à r.l., Itzig	24247
Ferrol International S.A., Luxembourg	24280	Geotex International S.A., Luxembourg	24264
Ferrol International S.A., Luxembourg	24280	Giada Holding S.A., Differdange	24251
Ferrotube & Steel, G.m.b.H., Luxembourg	24279	Hagemeyer Luxembourg S.A., Luxembourg	24242
Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., Luxembourg	24280	I.C. Interconsult, G.m.b.H., Junglinster	24282
Financial Politics Luxembourg S.A., Luxembourg .	24281	Immobilier Green S.A., Luxembourg	24262
Financial Politics Luxembourg S.A., Luxembourg .	24281	Immobilière Weisen, S.à r.l., Bergem	24248
Financière de Gestion et Participations S.A., Luxembourg	24252	Isselba Finanz International A.G., Luxembourg . . .	24279
Finaris Technologies Avancées S.A., Luxembourg	24260	Panna-Com Invest S.A., Luxembourg	24269
Finastar Holding S.A., Luxembourg	24281	PC-Powercom A.G., Luxembourg	24284
Finastar Holding S.A., Luxembourg	24281	PC-Powercom A.G., Luxembourg	24286
Fineuroinvest, S.à r.l., Luxembourg	24282	PC-Powercom A.G., Luxembourg	24287
Finfraver International Holding S.A., Luxembourg	24282	(D')Pompel, S.à r.l., Luxembourg	24255
Finliga S.A., Luxembourg	24287	Quality Publishing International S.A., Luxembourg	24271
Finliga S.A., Luxembourg	24287	Ranium International S.A., Luxembourg	24276
		Société Civile Immobilière Sol Angelus, Itzig	24263
		(D')Wierkstat, S.à r.l., Itzig	24260

FIRST NEVADA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.959.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(73348/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

F.M.K. INTERNATIONAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.057.

EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 4 janvier 1999 entre la société anonyme holding F.M.K. INTERNATIONAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28 rue Goethe, pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73351/759/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

HAGEMEYER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.648.

Acte constitutif publié à la page 260 du Mémorial C, n° 6 du 8 janvier 1992.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73378/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CENTRALE PAYSANNE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2980 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.155.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 20 décembre 2000, vol. 126, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

(73240/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2001.

CERAMIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 72.923.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES fait savoir qu'elle dénonce avec effet à ce jour le siège social. Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73241/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2001.

CERVARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.335.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration émis par voie de circulaire en date du 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Seule et unique décision

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERVARA S.A.

A. Benvenuto / P. Segalerba

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73242/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2001.

CHABLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.317.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Signature.

(73243/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2001.

CHAMAREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.708.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement à Luxembourg, le 20 septembre 2000

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Jean-Marc Jorand
- Monsieur Pierre-Alain Donini

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(73244/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2001.

CIVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.150.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour CIVALUX S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(73250/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CIVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.150.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour CIVALUX S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(73251/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CIVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.150.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour CIVALUX S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(73252/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CHAMBERTIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 28.747.

Les bilans aux 31 décembre 1999, 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000 .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Un administrateur.

(73245/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2001.

CHAMAREL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 5, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 28.747.

Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 21 juin 2000

Les mandats de tous les administrateurs précédemment élus sont révoqués.

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Salah Salhab, administrateur, demeurant à Alkhobar, Arabie Saoudite;

2. Monsieur Marius Kaskas, économiste, demeurant à Bridel, Luxembourg;

3. BEARN HOLDINGS S.A., société anonyme, dont le siège social se trouve à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Est nommée commissaire aux comptes:

- HARVARD BUSINESS SERVICES INCORPORATED, dont le siège social se trouve à Lake Building, Wickham's Cay, Raod Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Les mandats de tous les trois administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73246/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2001.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 7.466.

Les comptes annuels 1999, ainsi que les annexes s'y rattachant, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2000, vol. 318, fol. 54, cases 5/1-5/8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2000.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A.

(73249/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2001.

CLEAR CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg-Bonnevoie, 76, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 76.738.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 822 du 9 novembre 2000.

Transfert de siège

A compter du 15 décembre 2000, le siège de la société est transféré à L-1260 Luxembourg-Bonnevoie, 76, rue de Bonnevoie.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

L'Administrateur-Délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73254/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CL EQUIPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5675 Burmerange, 1, rue Jules Bravy.
R. C. Luxembourg B 54.212.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73253/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CLESTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 58.329.

Acte constitutif publié à la page 14642 du Mémorial C, numéro 306 du 18 juin 1997.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(73257/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CLESTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 58.329.

Acte constitutif publié à la page 14642 du Mémorial C, numéro 306 du 18 juin 1997.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(73255/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CLESTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 58.329.

Acte constitutif publié à la page 14642 du Mémorial C, numéro 306 du 18 juin 1997.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(73256/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 37.091.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

* Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73303/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

24247

COLLIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.194.

—
EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 13 octobre 1999 entre la société anonyme COLLIE S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73262/759/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ELECTRO-MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 71.073.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73296/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE GENIE CIVIL BEN SCHOLTES, S.à r.l.
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7308 Heisdorf, 20, rue Jean de Beck.
R. C. Luxembourg B 27.540.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2000, vol. 267, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(73301/561/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

ENTERPRISE MARKET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.933.

—
EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 4 janvier 1999 entre la société anonyme holding ENTERPRISE MARKET HOLDING S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73302/759/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FRED LINDENSTOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Itzig, 3, rue des Promenades.
R. C. Luxembourg B 58.979.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 décembre 2000, vol. 176, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(73353/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EMMETEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.323.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(73299/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EMMETEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.323.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 12 décembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 3 avril 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

* Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

* Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

* Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

EMMETEX S.A.

P. Bouchoms / S. Vandt

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73300/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ESTIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.363.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ITL (15.394.573,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Signature.

(73304/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

IMMOBILIERE WEISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bergem, 9, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 50.782.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 décembre 2000, vol. 176, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(73408/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ESTORIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 35.249.

—
EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 15 décembre 1994 entre la société anonyme ESTORIL S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73305/759/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EUERBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.533.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

* Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73306/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EURIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.108.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73307/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EUROPÄISCHE DIENSTLEISTUNGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.232.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

* Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73318/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EUROCONTINENTAL CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.355.

—
EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 6 juin 2000 entre la société anonyme EUROCONTINENTAL CORPORATION HOLDING S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73310/759/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EURO FINANCE ARTS GRAPHIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.037.

—
Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société EURO FINANCE ARTS GRAPHIQUES S.A., son siège statutaire à été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73311/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EUROLUX GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.644.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(73314/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EUROLUXPATENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 70.553.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 14. Januar 2000, 16 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Die bisherigen Verwaltungsratsmitglieder Herr Wolfram Voegelé, Rechtsanwalt, Luxemburg (Vorsitz); Frau Isabel Sanchez, Manager, Luxemburg und Frau Elena Oreshina, Manager, Luxemburg, werden abberufen, ihnen wird Entlastung erteilt.

2. Zum neuen Verwaltungsratsvorsitzenden wird Herr Movtchan, Roman, Kaufmann, Luxemburg, gewählt; zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden Herr Medvedev Alexey, Kaufmann, Luxemburg, und Frau Ushanova Elena, Betriebswirtin, Luxemburg, gewählt.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat nunmehr wie folgt zusammen:

* Herr Movtchan, Roman, Kaufmann, Luxemburg (Vorsitz),

* Herr Medvedev, Alexey, Kaufmann, Luxemburg,

* Frau Ushanova, Elena, Betriebswirtin, Luxemburg.

Luxembourg, den 14. Januar 2000.

Für die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 Janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73315/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

GIADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 43.269.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 décembre 2000

L'an deux mille, le vingt décembre, à 9.00 heures.

Les actionnaires de la société GIADA HOLDING S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sans qu'il y ait besoin de convocation, tous les actionnaires étant présents ou représentés.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle liste des présences dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

M. Gilles Bouneou, demeurant à Luxembourg préside la séance, et désigne M. Frédéric Frabetti, demeurant à Luxembourg, pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Samair, demeurant à Luxembourg.

Le président présente l'ordre du jour qui est le suivant:

- 1- Révocation et renouvellement du Conseil d'Administration
- 2- Révocation du Commissaire aux Comptes.
- 3- Révocation de l'Administrateur-délégué.

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer, avec effet immédiat, deux membres du Conseil d'Administration:

- La société anonyme PARC DE GERLACHE S.A., ayant siège à L-4660 Differdange;
- Madame Denise Becker, assistante de direction, demeurant à L-Roodt-sur-Syre.

Sont nommées en remplacement, pour une durée de six ans:

- PARSON CAPITAL S.A., avec siège social aux Iles Vierges Britanniques.
- SYBARRIS GROUP LLC, avec siège social au Delaware 19958 (USA), 25 Greystone Manor, Lewes.

La société SICCIF S.A., ayant siège social à L-7557 Mersch, est maintenue dans son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur René Cillien, Commissaire aux Comptes, demeurant à Roodt-sur-Syre, et stipule expressément qu'elle ne lui accorde ni décharge, ni valable quittance.

Est appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes, pour une durée de six ans,

M. Claude Karp, comptable, demeurant à Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat l'administrateur-délégué,

La société PARC DE GERLACHE S.A., avec siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, et stipule expressément qu'elle ne lui accorde ni décharge, ni valable quittance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant s'est réuni le Conseil d'Administration et les administrateurs présents, et est nommée administrateur-délégué pour une durée de six ans:

la société SICCIF S.A., ayant siège social à L-7557 Mersch.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités, s'il y a lieu.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.30 heures.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour copie conforme

G. Bouneou

Avocat

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2000, vol. 126, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(73373/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.251.

Décision du conseil d'administration du 14 décembre 2000:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 49, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2001. La décision est à confirmer par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73319/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EUROPEAN SHOE POINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.195.

EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 3 avril 2000 entre la société anonyme EUROPEAN SHOE POINT S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73320/759/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EUROPEAN STEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 35.404.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

* Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2000, vol. 547, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73321/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FINANCIERE DE GESTION ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.875.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73337/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

E.T.I. S.A., EUROPEENNE DES TECHNIQUES INFORMATIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 19, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 39.925.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2000, changement est le suivant au registre de commerce.

Le siège social est désormais fixé à L-2133 Luxembourg, 19, rue Nic. Martha.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol.45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73322/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EUROSALON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 4.000.000,-.

Siège social: Bereldange, 93, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.305.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73323/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EUROSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 42.860.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73324/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EXCOTOUR, SOCIETE POUR L'EXPANSION ET LE FINANCEMENT DU TOURISME,

Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.101.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

(73325/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EXCO TRADING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.609.

—
Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société EXCO TRADING, GmbH, son siège statutaire à été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(73326/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CORINNE SELECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 55.400.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2000, vol. 318, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2000.

Signatures.

(73263/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

COLINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.128.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 13 octobre 2000, vol. 126, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signatures.

(73264/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 47.946.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(73265/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 77.027.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant de la société en date du 8 décembre 2000

Est confirmé le transfert du siège social de Lys Royal I, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2000.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour extrait conforme

P. van der Westhuizen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73272/512/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5681 Dalheim, 12, Om Flouer.

R. C. Luxembourg B 50.079.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 décembre 2000, vol. 176, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(73287/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CONCEPT FACTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 50.097.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 15 décembre 2000, vol. 126, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signatures.

(73266/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CONCEPT FACTORY S.A., Société Anonyme.

Capital: 1.250.000,- LUF.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 50.097.

Il est requis une inscription relative aux organes de la société, à savoir:

Il ressort d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège en date du 6 novembre 2000 que Monsieur Gérard Eischen, conseiller d'entreprises, de résidence à Mamer, n'est plus commissaire aux comptes de la société suite à sa démission intervenue en date du 28 octobre 2000 par écrit.

L'assemblée générale extraordinaire l'a remercié et lui a accordé décharge de son mandat pour l'exercice courant.

L'assemblée générale extraordinaire a alors nommé à l'unanimité en remplacement du démissionnaire la S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., Luxembourg, qui continuera le mandat jusqu'à nouvelle élection.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour réquisition

Pour extrait sincère et conforme aux procès-verbaux

D. Eischen / P. Goetzinger

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 126, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(73267/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CREDIT LYONNAIS CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.345.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6 décembre 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 250.000,- FRF est converti à EUR 38.112,25 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 38.250,-, représenté par 250 actions d'une valeur nominale de EUR 153,- chacune. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article 5 des statuts a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 38.250,-), représenté par 250 actions nominatives d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-) par action. Toutes les actions ont été entièrement libérées de manière à ce que la société dispose d'un capital libéré de trente-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 38.250,-).»

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73269/019/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

D'POMPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 85, rue des Sept Arpents.
R. C. Luxembourg B 71.121.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 décembre 2000, vol. 176, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(73290/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.789.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 décembre 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 60.000.000,- LUF est converti à EUR 1.487.361,15 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 1.500.000,-, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article 5 (premier alinéa) des statuts a été modifié et prendra la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur.»

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73270/019/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CROMWELL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 19, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 37.487.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2000 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

Le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2005:

Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg;

Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à L-8077 Bertrange;

Monsieur Tom Brimeyer, agent CFL, demeurant à L-1467 Howald.

Monsieur Georges Brimeyer et Mademoiselle Vangelina Karamitre ont été nommés administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Le siège social est désormais fixé à L-2133 Luxembourg, 19, rue Nic. Martha.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73271/637/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DANDARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 59.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DANDARA S.A.

Signature

(73273/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DAYTON FINANCE.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.653.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

(73276/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DAWN FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.567.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(73274/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DAWN FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.567.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 11 décembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 6 mars 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

* Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

* Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

* Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Le Conseil d'Administration

P. Bouchoms / S. Vandt

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73275/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DEMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.270.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration émis par voie de circulaire en date du 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Le Conseil d'Administration

C. de Vizia / N. de Vizia / N. Mirilashvili / S. Livshits

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73282/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

D'BEIWENGER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 10, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 55.194.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73277/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DECOSOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour DECOSOL, S.à r.l.

Signature

(73278/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DECO-STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 60.165.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73279/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.510.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et DENA HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73283/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ELYOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 55.593.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistrés à Echternach, le 18 décembre 2000, vol. 133, fol. 42, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 décembre 2000.

Signatures.

(73297/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

D.G.O.H., DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR ORGANISATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.220.

—
Décision de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2000

Madame Gilberte Nestler est nommée administratrice en remplacement de Madame Pauli Klose-Franck, démissionnaire, dont elle termine le mandat.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73284/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

D.G.O.H., DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR ORGANISATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 24.220.

—
Décision du conseil d'administration du 14 décembre 2000

L'adresse du siège social de la société est transférée au 49, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2001. La décision est à confirmer par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73285/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DELTA CONSEIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.175.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 6 décembre 2000

Il est résolu de donner à Madame Fabienne Quertinier qualité pour représenter seule la société aux actes de vente de différents lots sis dans un immeuble en copropriété à usage d'habitation, à l'adresse du 31, avenue Foch à La Garenne Colombes (F-92250) et il est ainsi convenu de lui déléguer les pouvoirs les plus étendus en lui conférant seule la signature sociale, le cas échéant le pouvoir de substituer, et en général tous pouvoirs de faire tout ce qui est nécessaire ou utile et ce que les circonstances exigent dans l'intérêt de la société.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Le bureau
Signature / Signature

Le président / Le scrutateur et secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73281/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DIGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 53.232.

—
Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et DIGEN S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73286/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DINOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 30.497.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(73288/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

D'ORSAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.930.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(73289/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

D'WIERKSTAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: Itzig, 10, rue de Contern.
R. C. Luxembourg B 18.272.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73291/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FINARIS TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.148.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 21 novembre 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateur et celui du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2001.

Luxembourg, le 21 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(73338/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EFFETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.157.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000, que:

* Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73292/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ELCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5950 Itzig, 49, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 71.160.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73293/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ELECTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.325.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 27 novembre 2000 à Luxembourg

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

* L'Assemblée Générale accepte la démission de Maître Marc Petit en tant qu'administrateur de la société et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat et décide de nommer Monsieur Maurice Houssa en tant que nouvel administrateur de la société. Monsieur Houssa achèvera le mandat de son prédécesseur.

Composition du Conseil d'administration

* Monsieur Maurice Houssa

* Monsieur Christian Sibella

* Monsieur Charaf Barchiche.

Leur mandat courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73294/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EMEA MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 72.799.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signatures.

(73298/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ELECTRICITE EMG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 36.428.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73295/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

EXPORT-UNION DÜSSELDORF, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.294.

—
Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société EXPORT-UNION DÜSSELDORF, GmbH, son siège statutaire à été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Signature.

(73327/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FAB-POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.536.

—
EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 4 janvier 2001 entre la société anonyme FAB-POWER S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73328/759/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

IMMOBILIAR GREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 27 novembre 2000 que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Pierre Bouchoms (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Pierre Bouchoms, démissionnaire. L'administrateur coopte termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

IMMOBILIAR GREEN S.A.

R. Szymanski / S. Vandt

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73405/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOL ANGELUS, Société Civile Immobilière.

Siège social: Itzig, 102, rue de l'Horizon.

STATUTS

Les soussignés:

1. Erminio Spellini-Bouquet, 102, rue de l'Horizon, Itzig,
2. Gabriel Spellini, 100, rue de l'Horizon, Itzig, et
3. Gottfried Spellini, 94, rue de Noertzange, Schifflange

ont constitué entre eux une société civile, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur de tous biens immobiliers ou mobiliers par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOL ANGELUS.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Itzig, 102, rue de l'Horizon.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, réparties comme suit:

1. Erminio Spellini-Bouquet, préqualifié.	50 parts sociales
2. Gabriel Spellini, préqualifié.	25 parts sociales
3. Gottfried Spellini, préqualifié.	25 parts sociales
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs (100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales. Le gérant peut agir individuellement en toutes circonstances.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les prédits associés se réunissent en assemblée générale et nomment gérant de la société: Erminio Spellini.

Le siège de la société est établi à Itzig, 102 rue de l'Horizon.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant préqualifié.

Itzig, le 18 décembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 44, case 9. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73147/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

GEOTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

—
STATUTS

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- MINTEX MANIFATTURA ITALIANA NON TESSUTI, S.r.l., avec siège social à Via Donizetti 25, 1-24035 Curno, ici représentée par Monsieur Guido Spinetti, conseiller, demeurant à Via Pelabrocco 6, Bergamo (I), en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- BRAINTEX, s.r.l., avec siège social à Via Zelasco 1, I-Bergamo, ici représentée par Monsieur Romano Bernini, réviseur comptable, demeurant à Vertova (I), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de GEOTEX INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par cinquante (50) actions de cinq mille euros (EUR 5.000,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social - Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- MINTEX MANIFATTURA ITALIANA NON TESSUTI, S.r.l., prénommée, quarante-huit actions . . .	48
2.- BRAINTEX S.r.l., prénommée, deux actions	2
Total: cinquante actions	50

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 250.000,- se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 170.000,-).

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à dix millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs luxembourgeois (LUF 10.084.975,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alberto Vigano, industriel, demeurant à Via Magrini 3, Bergamo (I);

b) Monsieur Guido Spinetti, conseiller, demeurant à Via Pelabrocco 6, Bergamo (I);

c) Monsieur Romano Bernini, conseiller, demeurant à Via Quattro Novembre 51, demeurant à Vertova (I).

4) Est nommée commissaire:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2006.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Alberto Vigano, prénommé, et Monsieur Guido Spinetti, prénommé, comme administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Spinetti, R. Bernini, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2000, vol. 416, fol. 26, case 7. – Reçu 100.850 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 décembre 2000.

E. Schroeder.

(73125/228/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ESTEREL S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: Helmdange.

—
STATUTS

L'an deux mille, le sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marco Rollinger, maître installateur-ferblantier, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg, et son épouse,

2.- Madame Viviane Biel, sans état particulier, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg.

Lesquels comparants présents ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile familiale qu'ils vont constituer entre eux :

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers pour son compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination de ESTEREL SCI.

Art. 3. Le siège social est établi à Helmdange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF), divisé en cent parts (100) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Marco Rollinger, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Viviane Biel, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont le droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts

émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales, de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2000 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile, toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Marco Rollinger, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de prendre hypothèque et donner mainlevée.

2.- Le siège de la société est établi à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Rollinger, V. Biel, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 127S, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 décembre 2000.

P. Decker.

(73123/206/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 56.683.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73352/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PANNA-COM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MORVILLE SERVICES LIMITED, une société avec siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 4 décembre 2000.

2) FIDMA LIMITED, une société avec siège social à Huntly, Ecosse,

ici représentée par Madame Nicole Thommes, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Huntly, le 4 décembre 2000.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PANNA-COM INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet tout activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

En conséquence, il est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 8 décembre 2000 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 avril à 13.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent quatre-vingt-six actions	186
2) La société FIDMA LIMITED, préqualifiée, cent vingt-quatre actions	124
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées intégralement en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Thommes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 24, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(73142/230/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

QUALITY PUBLISHING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

—
STATUTES

In the year two thousand, on the eighth of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

2) Mr Hans De Graaf, private employee, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, both here represented by Mrs Anja Lenaerts, private employee, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on December 6, 2000.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation (Société Anonyme) under the name of QUALITY PUBLISHING INTERNATIONAL S.A.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euros (EUR) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand (1,000.-) euros (EUR) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on May 31 at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten per cent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by a proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors can be authorised to distribute interim dividends.

Art. 14. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end of the thirty-first of December 2001.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2002.

Subscription and payment

The Appearers have subscribed the shares as follows:

1) MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, thirty shares	30
2) Mr Hans de Graaf, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: thirty-one shares	31

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand (31,000) euros is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For registration purposes the corporate capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven (1,250,537.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seventy-five thousand (75,000.-) Luxembourg francs.

Constitutive meeting

Here and now, the Appearers, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one

2) The following have been appointed Directors:

a) MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

b) Mr Hans de Graaf, private employee, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

c) Mr Adrianus Antonius Vermeer, publisher, residing at Goosse van der Windstraat 58, NL-3062 XM Rotterdam.

3) The following is appointed Auditor:

EURAUDIT, S.à r.l., a company with registered office at L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

4) The mandate of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2006.

5) The Company shall have its registered office at L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the Appearers, they signed through their mandatory, together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social aux 12-16, avenue Monterey, L-2161 Luxembourg,

2) Monsieur Hans de Graaf, employé privé, avec adresse professionnelle aux 12-16, avenue Monterey, L-2161 Luxembourg,

tous les deux ici représentés par Madame Anja Lenaerts, employée privée, avec adresse professionnelle aux 12-16, avenue Monterey, L-2161 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUALITY PUBLISHING INTERNATIONAL S.A. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 31 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, trente actions	30
2) Monsieur Hans de Graaf, préqualifié une action	<u>1</u>
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société comme il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quinze mille (75.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
 - b) Monsieur Hans de Graaf, employé privé, avec adresse professionnelle aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
 - c) Monsieur Adrianus Antonius Vermeer, éditeur, demeurant à Goose van der Windstraat 58, NL-3062 XM Rotterdam.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: EURADIT S.à r.l., une société avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2006.

Le siège de la Société est fixé à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Lenaerts, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 26, case 3. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(73145/230/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RANIUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an deux mille, le onze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) MORVILLE SERVICES LIMITED, une société avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 6 décembre 2000.
 - 2) FIDMA LIMITED, ayant son siège social à Huntly, Ecosse, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Huntly, le 6 décembre 2000.
- Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RANIUM INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 11 décembre 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaire ou utiles et mêmes non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelques monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 16 avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent quatre-vingt-six actions	186
2) La société FIDMA LIMITED, préqualifiée, cent vingt-quatre actions	124
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est estimé à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège de la Société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 26, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(73146/230/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.394.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73435/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FAMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 41.735.

Décision du conseil d'administration du 14 décembre 2000:

L'adresse du siège social de la société est transféré au 49, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2001. La décision est à confirmer par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73329/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FERROTUBE & STEEL, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.610.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société FERROTUBE & STEEL, GmbH, son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour inscription au registre de commerce.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547 fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73333/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 67.905.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (17.824.536,-) LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(73334/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

**FERROLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. TOPLOU HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.458.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FERROLI INTERNATIONAL S.A.

Signature

(73330/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

**FERROLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. TOPLOU HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.458.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FERROLI INTERNATIONAL S.A.

Signature

(73331/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

**FERROLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. TOPLOU HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.458.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2000

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

FERROLI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73332/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FINANCIAL POLITICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 26.909.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2000, le changement est le suivant au registre de commerce:

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg,

Madame Biljana Fux-Karamitre, employée privée, demeurant à L-8612 Pratz,

Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à L-8077 Bertrange.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73335/637/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FINANCIAL POLITICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 26.909.

—
Est nommée commissaire aux comptes:

La société AMSTIMEX S.A., L-2133 Luxembourg, 19, rue Nic. Martha.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73336/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FINASTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.538.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour FINASTAR HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(73339/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FINASTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.538.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour FINASTAR HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(73340/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FINEUROINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.858.

Acte Constitutif publié à la page 17.866 du Mémorial C, n° 373 du 31 août 1992

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73341/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

**FINFRAVER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. SALIM).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 56.128.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FINFRAVER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(73342/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIRST DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.245.

Acte Constitutif publié à la page 39451 du Mémorial C, n° 822 du 5 novembre 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73347/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

I.C. INTERCONSULT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 51.827.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend, den zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Frau Guiguite Filet, Hausfrau, wohnhaft in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg, handelnd in eigenem Namen und in ihrer Eigenschaft als alleinzeichnungsberechtigtes Verwaltungsratsmitglied der Aktiengesellschaft Holding I.C. INTERCONSULT A.G., mit Sitz in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, Sektion Bunter Nummer 51.827,

Welche Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

Dass sie selbst und die Aktiengesellschaft Holding I.C. INTERCONSULT A.G., die alleinigen Anteilhaber und dinglich Begünstigten der Gesellschaft mit beschränkter Haftung I.C.INTERCONSULT, mit Sitz in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg, sind.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, im Amtssitz in Junglinster, am 3. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 190 vom 16. April 1996

und abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean Seckler am 7. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 130 vom 18. März 1997,

und eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg Sektion B, unter Nummer 53.715.

Dass die Gesellschaft ein Kapital hat von 500.000,- LUF eingeteilt in 500 Anteile zu je 1.000,- LUF, welche wie folgt verteilt sind:

- die Aktiengesellschaft Holding I.C. INTERCONSULT A.G.	498 Anteile
- Frau Guiguite Filet.	2 Anteile

Alsdann haben sich die Komparenten, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, in einer aussergewöhnlichen Generalversammlung zusammengefunden und nachdem sie sich als rechtens einberufen erklären, haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die vorgenannten Anteilhaber treten mit sofortiger Wirkung alle Anteile ab an die Aktiengesellschaft I.C. INTERCONSULT A.G., mit Sitz in L-1463 Luxemburg, 1, rue du Fort Elisabeth, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am heutigen Tage, welche dadurch alleinige Anteilhaberin wird.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht rückwirkend zum 1. Januar 2000.

Die Zessionarin hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihr abgetretenen Anteile.

Sie tritt in alle den vorgenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Alsdann sind gegenwärtiger Urkunde beigetreten:

a) Die Aktiengesellschaft I.C. INTERCONSULT A.G., hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder nämlich Frau Guiguite Filet, vorgeannt und Frau Pierrette Filet, Kosmetikerin, wohnhaft in L-2142 Luxemburg, 2, rue Paul Medinger,

welche, nachdem sie Kenntnis von Vorstehendem genommen haben, erklären genaue Kenntnis von der wirtschaftlichen Situation der Gesellschaft mit beschränkter Haftung I.C. INTERCONSULT zu haben und namens der I.C. INTERCONSULT A.G. die Anteilabtretung anzunehmen.

b) Herr Karl Dieter Dries, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg, welcher Intervenent, andurch erklärt, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilabtretung namens der Gesellschaft mit beschränkter Haftung I.C. INTERCONSULT gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt des weiteren, daß ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Preis

Die Anteilabtretung fand statt zu dem unter Parteien vereinbarten Preis von einem symbolischen Franken (1,- LUF), welcher die Zendentinnen, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, erklären von der Zessionarin erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Anteilhaberin I.C. INTERCONSULT A.G. vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt andurch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung I.C. INTERCONSULT aufzulösen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt als dinglich Begünstigte, persönlich die gesamten Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen, und die Unterlagen und Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am Sitz der Anteilhaberin I.C. INTERCONSULT A.G. aufzubewahren. Somit gilt die Liquidation als definitiv abgeschlossen.

Vierter Beschluss

Dem Geschäftsführer Herrn Karl Dieter Dries, vorgeannt, wird andurch Demission mit Entlastung erteilt.

Kosten und Honorare

Die Kosten, Gebühren und Honorare, welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 18.000,- LUF und sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten/Intervenenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben Letztere mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Filet, P. Filet, K. Dries, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (gezeichnet): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 14. Dezember 2000.

P. Decker.

(73399/206/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PC-POWERCOM A.G., Aktiengesellschaft,
(anc. I.C. INTERCONSULT A.G.).
 Gesellschaftssitz: L-1463 Luxemburg, 1, rue Fort Elisabeth.
 H. R. Luxemburg B 51.827.

Im Jahre zweitausend, den zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Holding- Aktiengesellschaft I.C. INTERCONSULT A.G., mit Sitz in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 51.827,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, im Amtssitz in Junglinster, am 5. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 513 vom 6. Oktober 1995,

abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean Seckler am 7. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 144 vom 25. März 1997.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.45 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul-Hubertus Nelke, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Pierrette Filet, Kosmetikerin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Frau Guiguite Filet, Krankenpflegerin, wohnhaft in Junglinster.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Holding- Aktiengesellschaft I.C. INTERCONSULT A.G. sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, dass die 130 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechts gültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Umwandlung des bestehenden Kapitals von LUF 1.300.000,- in EUR 32.226,158;
- 2.- Aufstockung des Kapitals auf EUR 33.000,- eingeteilt in 33 Aktien von je EUR 1.000,-
- 3.- Zeichnung und Einbringung von EUR 773,842 durch die Aktionäre im Verhältnis ihrer Aktien.
- 4.- Umtausch der 130 alten Aktien mit Nennwert von LUF 10.000,- in Aktien zu je EUR 1.000,- im Verhältnis von einer neuen Aktie gegen 3,9394 alte Aktien.
- 5.- Abänderung von Artikel 3 (Absatz 1) der Statuten wie folgt:

«**Art. 3. 1. Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreiunddreissigtausend Euro (33.000,- EUR) eingeteilt in dreiunddreissig (33) Aktien zu je eintausend Euro (1.000,- EUR).»

6.- Änderung des Namens der Gesellschaft in PC-POWERCOM A.G., mit Abänderung von Artikel 1 Absatz 1 der Statuten wie folgt:

«Der Name der Gesellschaft lautet PC-POWERCOM A.G.»

7.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-1463 Luxembourg, 1, rue Fort Elisabeth und Abänderung von Artikel 1 Absatz 2 der Statuten, wie folgt:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.»

8.- Änderung des Gesellschaftszweckes in Artikel 2 der Statuten:

«Zweck der Gesellschaft sind:

Entwicklung, Erstellung, Kauf, Verkauf und Vertrieb von EDV, insbesondere Anlagen, Material, Programme, Web sites, sowie sämtliche Zubehöre und Träger;

Schulung und Einweisung, logistische Hilfestellung und Beratung zu vorstehenden Leistungen, sowie in Finanz- und Unternehmensfragen;

Erwerb, Verkauf, Vermietung und Verwertung von mobiliaren und immobiliaren Gütern jeglicher Art unter Ausschluss von Militärmaterial.

Sie kann vor allem auf dem Wege von Einlagen, Zeichnungen, Optionen, Kauf und jeder anderen Weise Werte jederzeit erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders realisieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente und alle mit diesen Patenten verbundenen Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen an denen ein direktes und substantielles Interesse besteht, jederzeit jede Hilfeleistung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle Massnahmen vornehmen um ihre Rechte zu garantieren, die mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder ihn fördern.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche mobiliaren und immobiliaren Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.»

9.- Verzicht auf das Holding-Statut des Gesetzes vom 31. Juli 1929 und Abänderung von Artikel 11 der Statuten wie folgt:

«**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

10.- Demission und Entlastung des Verwaltungsrates.

11.- Statutarische Ernennungen im Verwaltungsrat, Kommissar(e) sowie Festlegung der Dauer der Mandate.

12.- Ermächtigung gemäss Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften zwecks Bestellung eines oder mehrerer geschäftsführender Verwaltungsräte.

13.- Varia.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheissen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Das bestehende Kapital von einer Million dreihunderttausend Franken (1.300.000,-LUF) wird umgewandelt in zweiunddreissigtausendzweihundertsechszwanzig Komma einhundertachtundfünfzig Euro (32.226,158 EUR) umgewandelt durch Anwendung des offiziellen Kurses vom 1.1.1999, nämlich 1,- EUR=40,3399 LUF.

Zweiter Beschluss

Das Kapital von 32.226,158 EUR wird aufgestockt auf 33.000,- EUR, eingeteilt in 33 Aktien von je 1.000,- EUR.

Zeichnung und Einbringung

Die Aufstockung geschieht vermittels Einbringung in bar von 773,842 EUR und wird gezeichnet durch die Aktionäre im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien, so dass mithin die Summe von 773,842 EUR der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm bestätigt wird.

Dritter Beschluss

Die bestehenden 130 Aktien mit Nennwert von LUF 10.000,- werden umgetauscht in Aktien zu je EUR 1.000,- im Verhältnis von einer neuen Aktie gegen 3,9394 alte Aktien.

Infolge des vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 Absatz 1 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreiunddreissigtausend Euro (33.000,- EUR) eingeteilt in dreiunddreissig (33) Aktien zu je eintausend Euro (1.000,- EUR).»

Vierter Beschluss

Der Name der Gesellschaft wird umgeändert in PC-POWERCOM A.G. und somit wird Artikel 1 Absatz 1 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 1. Absatz 1.** Der Name der Gesellschaft lautet PC- POWERCOM A.G.»

Fünfter Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird nach L-1463 Luxemburg, 1, rue Fort Elisabeth, verlegt und somit wird Artikel 1 Absatz 2 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Sechster Beschluss

Der Gesellschaftszweck wird abgeändert und somit wird Artikel 2 der Statuten wie folgt abgeändert:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind:

- Entwicklung, Erstellung, Kauf, Verkauf und Vertrieb von EDV, insbesondere Anlagen, Material, Programme, Web sites, sowie sämtliche Zubehöre und Träger;

- Schulung und Einweisung, logistische Hilfestellung und Beratung zu vorstehenden Leistungen, sowie in Finanz- und Unternehmensfragen;

- Erwerb, Verkauf, Vermietung und Verwertung von mobiliaren und immobiliaren Gütern jeglicher Art unter Ausschluss von Militärmaterial.

Sie kann vor allem auf dem Wege von Einlagen, Zeichnungen, Optionen, Kauf und jeder anderen Weise Werte jederzeit erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders realisieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente und alle mit diesen Patenten verbundenen Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen ein direktes und substantielles Interesse besteht, jederzeit jede Hilfeleistung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien gewähren. Sie kann alle Massnahmen vornehmen, um ihre Rechte zu garantieren, die mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder ihn fördern.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestatte, sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.»

Siebenter Beschluss

Die Gesellschaft verzichtet auf das Holding-Statut des Gesetzes vom 31. Juli 1929 und somit wird Artikel 11 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

Achter Beschluss

Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird andurch Demission und Entlastung erteilt.

Neunter Beschluss

Die Versammlung ernennt zu Mitgliedern des Verwaltungsrates für eine Dauer von sechs Jahren:

- 1.- Urs Moder, Informatiker, wohnhaft in CH-8045 Jona;
- 2.- Rolf Wiedman, Kaufmann, wohnhaft in CH-9470 Werdenberg;
- 3.- Harald Mark, Bankkaufmann, wohnhaft in D-75233 Tiefenbronn, Johannesstrasse 12.
- 4.- Dame Guiguite Filet, Krankenpflegerin, wohnhaft in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg.

Die Versammlung ernennt zum Kommissar für eine Dauer von sechs Jahren Herrn Paul-Hubertus Nelke, wohnhaft in L-2142 Luxemburg, 2, rue Paul Medinger.

Zehnter Beschluss

Die Versammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, gemäss Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten einem oder mehreren seiner Mitglieder oder auch Dritten zu übertragen.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen um 15.00 Uhr.

Bestätigung des Notars

Der amtierende Notar bestätigt ausdrücklich, dass die Bedingungen von Artikel 26 und folgende des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, betreffend vorgenannte Kapitalaufstockung, erfüllt sind.

Abschätzung - Kosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird der Betrag der Kapitalaufstockung von 773,842 EUR abgeschätzt auf 31.216,7089 LUF (offizieller Kurs vom 1.1.1999: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, die der Gesellschaft auf Grund der in gegenwärtiger Urkunde erfolgten Kapitalerhöhung erwachsen, werden abgeschätzt auf 30.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P.-H. Nelke, P. Filet, G. Filet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (gezeichnet): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 14. Dezember 2000.

P. Decker

(73396/206/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

**PC-POWERCOM A.G., Aktiengesellschaft,
anc. I.C. Interconsult A.G.**

Gesellschaftssitz: L-1463 Luxemburg, 1, rue Fort Elisabeth.
H. R. Luxemburg B 51.827.

Verwaltungsratssitzung vom 20. November 2000

Die unterzeichneten Verwaltungsratsmitglieder:

- 1.- Urs Moder, Informatiker, wohnhaft in CH-8045 Jona,
 - 2.- Rolf Wiedmann, Kaufmann, wohnhaft in CH-9470 Werdenberg,
 - 3.- Karl Dieter Dries, Unternehmensberater, wohnhaft in L-6130 Junglinster,
- welche sich rechtsgültig einberufen erklären, haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Beschluss

Herr Rolf Wiedmann, Kaufmann, wohnhaft in CH-9470 Werdenberg, wird zum Präsidenten des Verwaltungsrates ernannt.

2. Beschluss

Aufgrund der vom heutigen Tage seitens der Gesellschafterversammlung erteilten Genehmigung im Rahmen von Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften wird Herr Urs Moder, Informatiker, wohnhaft in CH-8045 Jona, mit der täglichen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft in diesem Rahmen beauftragt.

Also verfahren und beschlossen in Luxemburg, Datum wie vorstehend.

Gezeichnet: Urs Moder, Rolf Wiedmann, Karl Dieter Dries.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(73397/206/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PC-POWERCOM A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue Fort Elisabeth.
R.C.Luxembourg B 51.827.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association
P. Decker
Notaire

(73398/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FINLIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.539.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour FINLIGA S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(73345/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FINLIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.539.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour FINLIGA S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(73346/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FLEURS BACKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 3, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 74.853.

—
Cession de parts sociales

Le soussigné,

Monsieur Gilles Bruckner, demeurant à L-1946 Luxembourg, 3, rue de Louvigny, propriétaire de 100 parts sociales de la société FLEURS BACKES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 3, rue Louvigny, constituée le 15 mars 2000 par-devant Maître Jean-Paul Hencks de résidence à Luxembourg,

déclare céder par la présente à

Madame Claudine Ernster, épouse Bruckner Jean-Claude, demeurant à L-1946 Luxembourg, 3, rue Louvigny, 50 parts sociales lui appartenant de la société FLEURS BACKES, S.à r.l., avec un capital de 500.000,- LUF représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 5.000,- LUF.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 24 novembre 2000.

G. Bruckner / C. Ernster
Le cédant / Le cessionnaire

La soussignée Madame Ernster Claudine, épouse Bruckner, demeurant à L-1946 Luxembourg, 3, rue Louvigny, en sa qualité de gérante unique de la société FLEURS BACKES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 3, rue de Louvigny, déclare par la présente au nom et pour le compte de la société avoir connaissance de la présente cession et la tenir dûment notifiée.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

C. Ernster

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73349/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FLEURS BACKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 3, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 74.853.

Cession de parts sociales

Le soussigné,

Monsieur Gilles Bruckner, demeurant à L-1946 Luxembourg, 3, rue de Louvigny, propriétaire de 100 parts sociales de la société FLEURS BACKES, S.à r.l. ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 3, rue Louvigny, constituée le 15 mars 2000 par-devant Maître Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg

déclare céder par la présente à

Monsieur Bruckner Jean-Claude demeurant à L-1946 Luxembourg, 3, rue Louvigny,

50 parts sociales lui appartenant de la société FLEURS BACKES, S.à r.l., avec un capital de 500.000,- LUF, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 5.000,- LUF.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 24 novembre 2000.

G. Bruckner / J.-C. Bruckner

Le cédant / Le cessionnaire

La soussignée Madame Ernster Claudine, épouse Bruckner, demeurant à L-1946 Luxembourg, 3, rue Louvigny, en sa qualité de gérante unique de la société FLEURS BACKES, S.à r.l. ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 3, rue de Louvigny, déclare par la présente au nom et pour le compte de la société avoir connaissance de la présente cession et la tenir dûment notifiée.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

C. Ernster

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73350/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.
